

Article 1 - Validation du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir à La Margelière un acompte de 30% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du devis ou du contrat de location signé avec la mention manuscrite « bon pour accord ».

En cas de non-réception du devis signé et de l'acompte dans les 10 jours suivant l'envoi, le client perd l'option prise sur les dates de séjour. Sauf mention contraire, les acomptes sont encaissés.

Article 2 – Annulation par le client :

a) Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou mail avec accusé de réception à La Margelière. Si l'annulation intervient :

- **plus de 120 jours (3mois) avant le début du séjour, l'acompte reste acquis à La Margelière.**
- **entre le 30ème et le 119ème jour avant le début du séjour, La Margelière facturera au client 70 % du devis signé.**
- **moins de 30 jours avant le début du séjour, La Margelière facturera au client la totalité du devis signé**

L'effectif pris en compte pour le calcul est celui mentionné sur le devis ou le contrat (effectif minimum en cas de fourchette)

b) Séjour écourté : En cas de séjour écourté, La Margelière facturera les prestations réservées sur le contrat. Aucune réduction en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Article 3 - Diminution de l'effectif (sauf gestion libre) : Dans le cas d'un effectif présent inférieur à l'effectif réservé, la facturation sera établie sur la base de l'effectif stipulé sur le contrat. De la même manière, les prestations réservées (repas, nuitées, etc..) mais non consommées seront facturées selon le tarif en vigueur.

Article 4 – Augmentation de l'effectif (sauf gestion libre) : Dans le cas d'un effectif présent supérieur à l'effectif réservé, la facturation des prestations supplémentaires se fera selon les tarifs en vigueur. La Margelière se réserve le droit de refuser d'accueillir un effectif supérieur à celui réservé. Il en va de même pour les prestations non réservées. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative de La Margelière.

Article 5 – Annulation par La Margelière : En cas d'annulation, du fait du propriétaire, ce dernier doit informer le client par lettre recommandée ou mail avec accusé de réception. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 6 - Règlement du solde :

Séjour en gestion libre : Règlement du solde à l'arrivée. **Les consommations supplémentaires (électricité, draps, taxes de séjours, photocopies ..) sont réglées en fin de séjour.**

Autres cas : Le solde est à régler à la fin du séjour, majoré des consommations et des prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat. Pour les organismes réglant le solde ultérieurement, le non-paiement à l'échéance fixée sur le présent contrat, entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les

sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu ainsi qu'une intervention contentieuse et l'exigibilité à titre de dommages-intérêts et de clause pénales d'une indemnité égale à 15% des sommes dues outre les pénalités pour retard de paiement (1,5% par mois de retard) à compter de la date d'échéance initialement prévue (conformément à la loi 92-1442 du 31/12/92) et les frais judiciaires éventuels si bon semble à La Margelière.

Article 7 – Cas des Gestions Libres - Etat des lieux :

A l'arrivée il vous sera demandé d'aller visiter les parties louées pour vérifier qu'elle vous conviennent. Cette visite fait office d'état des lieux avant versement du solde du séjour et du dépôt de garantie.

Article 8 – Cas des Gestions Libres - Dépôt de garantie : Un dépôt de garantie de 2000€ par chèque bancaire est demandé pour les séjours en gestion libre. Il n'est pas encaissé. Sans dégradation constatée, celui-ci est retourné par courrier au plus tard 72h après la fin du séjour.

Article 9 – Dégradations et réparations : La Margelière s'engage à mettre à la disposition du client des locaux et du matériel en bon état d'utilisation et de fonctionnement. Toute anomalie constatée devra être signalée à La Margelière dans les plus brefs délais. Si des dégradations réputées du fait du groupe présent sont constatées à la fin du séjour, le coût de la remise en état sera facturé à l'organisme ou au signataire du contrat et réglé immédiatement déduction faite du dépôt de garantie. Pour les locations en gestion libre, un état des lieux est effectué en début et fin de séjour.

Article 10 – Animaux : **Les animaux domestiques sont acceptés après accord de La Margelière.** Les animaux ne doivent pas rester seuls dans le gîte, même en cage, ils ne doivent pas être en contact avec les literies. Ils ne sont pas admis en cuisine ni dans les salles à manger. Les maîtres doivent veiller à ne pas causer de gênes au voisinage et/ou aux autres usagers du gîte (aboiement, divagation, ...) ainsi qu'au respect des extérieurs (dégradations, déjections, ...).

Article 11 – Arrivée et départ : Les plages horaires d'utilisation du gîte sont fonction de la prestation choisie :

Nuitée + petit-déjeuner : arrivée à partir de 18h, départ le lendemain avant 10h.

Demi-pension : arrivée à partir de 18h et départ le lendemain avant 10h.

Pension complète : arrivée à partir de 18h et départ le lendemain avant 16h ou arrivée à partir de 11h et départ le lendemain avant 10h

Sauf mention contraire, les chambres doivent être libérées pour 10h.

Si besoin nous pouvons stocker vos affaires en dehors des horaires ci-dessus.

Article 12 – Utilisation des locaux : Pour les groupes, l'accès aux pièces communes du gîte est fonction de la prestation choisie. Une participation « hors sacs » supplémentaire est demandée pour toute utilisation en dehors des horaires fixés.

Article 13 – Clauses spéciales aux prestations proposées :

Fin des soirées : Toutes les soirées organisées dans le gîte (dansantes, repas, jeux, etc.) devront se terminer à **2 heures du matin au plus tard**. Aucune dérogation ne sera accordée. La Margelière se réserve le droit d'arrêter toute soirée ou activité organisée dans ses locaux perturbant le voisinage.

LE RESPECT DE LA LOI VIS A VIS DU VOISINAGE (bruit, tapage nocturne, dégradation, etc...) EST DE LA RESPONSABILITE DES CLIENTS DU GÎTE.

Horaires des repas : Sauf arrangement préalable les repas sont servis aux heures suivantes : Petit déjeuner : 8h à 9h30 Déjeuner : 12h30 Dîner : 19h30

Pique-nique : La boisson n'est pas comprise. Prévoir des gourdes.

Literie : La Margelière fournit par personne un oreiller et une couverture ou couette. Les draps (housses, housses de couettes et taies) sont fournis pour les séjours à partir de 3 nuits consécutives en pension. Pour les séjours d'une ou deux nuits, prévoir jeu de draps pour lit simple ou duvet et taie d'oreiller. Possibilité de louer un jeu de drap moyennant un supplément de 8 euros par personne.

Droit au bouchon : Le vin apporté aux repas est facturés : 1,90€/bouteille ou litre – champagne-clairette : 2,30 €/bouteille . Pas de droit au bouchon sur les apéritifs.

Article 14 – Assurance (séjours en gestion libre) : Le responsable et/ou l'organisme est invité à souscrire une assurance Responsabilité Civile, dommages corporels et matériels des membres du groupe. En cas de vol ou de dégradation dans les lieux loués, La Margelière décline toute responsabilité.

Article 15 – Responsabilité du signataire : Le responsable et/ou l'organisme signataire du contrat de réservation s'engage à diffuser les présentes conditions aux participants et supporte de plein droit leur non-exécution.

Article 16 – Litiges : Le Tribunal de Grande Instance de Grenoble est seul habilité à régler tout éventuel conflit.

Règlement Intérieur



INTERDICTION DE FUMER OU DE VAPOTER dans les locaux. A l'extérieur ne pas fumer vers la cuve gaz (panneaux d'interdiction). Les mégots et autres détritiques doivent être ramassés.



Les **VÉHICULES** ne doivent pas être stationnés dans la rue devant le gîte (arrêté communal d'interdiction de stationnement bilatéral).



Utiliser exclusivement le parking privé du gîte, dans le pré.



Les **ANIMAUX** domestiques sont acceptés après accord de La Margelière. Ils sont par contre **INTERDITS** en cuisine et dans les salles à manger et ne doivent pas être en contact avec les literies. Les maîtres doivent veiller à ne pas causer de gênes au voisinage et/ou aux autres usagers du gîte (abolement, divagation, ...) ainsi qu'au respect des extérieurs (dégradations, déjections, ...).



L'utilisation de **SONO** doit se faire exclusivement dans la grande salle ou au rez de chaussée et dans des conditions respectueuses du voisinage et des autres groupes.

Le matériel utilisé doit respecter les normes en vigueur et se conformer durant la soirée à la législation sur les décibels (les sono d'extérieur, boomers, caissons de basse sont interdits).

* Toute infraction aux normes ou activité organisée dans ses locaux perturbant le voisinage pourra autoriser les propriétaires à faire cesser la soirée et **les conséquences pénales et civiles sont de la seule responsabilité du locataire.**

* **Toutes les soirées** organisées dans le gîte (dansantes, repas, jeux, etc.) **devront se terminer à 2 heures du matin au plus tard**. Aucune dérogation ne sera accordée.



EXTÉRIEURS :

Respectez les fleurs, les arbres, les pelouses. Ne pas utiliser les ballons dans la cour mais dans le pré. Ne pas laisser jouer les enfants derrière les bâtiments (chaufferie et réserve de gaz). L'utilisation des jeux extérieurs est sous la seule responsabilité des parents ou responsables.



MOBILIER: Ne pas sortir le mobilier intérieur et les couvertures des lits à l'extérieur, ni s'en servir de tapis (sinon nettoyage facturé). Ne pas déplacer les lits. Replier correctement les volets lors de leur ouverture (vent). Au départ, replacer l'ensemble du matériel et mobilier à sa place initiale.

CHEMINÉE : le soir refermez les portes. Ne jamais fermer complètement la trappe de réglage.



POËLE à bois de la grande salle. Ne pas l'utiliser sans avoir reçu les consignes d'utilisation et de réglage.

Dans le cas des locations en GESTION

LIBRE:



Les **POUBELLES** doivent être utilisées avec des sacs poubelle adaptés et les **ordures triées** doivent être déposées **régulièrement dans les conteneurs communaux à l'entrée du village** (bac à ordures ménagères, verre, emballages et papier).



CUISINE :

FOURNEAU GAZ et **CUISINIÈRE** : le soir, fermez le robinet « fourneau » et « cuisinière »

CHAMBRE FROIDE : Veillez à garder la porte fermée. Elle se manœuvre de l'intérieur. Ne pas entreposer de denrées dans la partie « privée ». La T° ne doit jamais dépasser 6°C.

ÉTUVE et **FOUR ÉLECTRIQUE** : En fin d'utilisation pensez à arrêter les appareils. Vérifier qu'aucune denrée ne reste à l'intérieur.

LAVE-VAISSELLE : Ne pas ajouter de produit vaisselle, il est injecté automatiquement. Vider la cuve en fin de lavage en ayant préalablement éteint la machine. Nettoyer le filtre.

VAISSELLE : Si vous ne savez pas où ranger de la vaisselle, laissez-la sur la table de la plonge.

Reportez-vous aux consignes données à votre arrivée et aux affichages

LE MÉNAGE

Si vous souhaitez vous en décharger, en totalité ou en partie nous pouvons nous mettre d'accord sur les conditions avant votre séjour. **Prendre la prestation ménage ne concerne pas la cuisine et la plonge qui doivent être rendu à l'état initial.**



Pensez à apporter les **PRODUITS DE NETTOYAGE** (liquide vaisselle main, nettoyant pour les sols, les surfaces et les sanitaires). Éponges, torchons, serpillières et sacs poubelles (50 et 130 litres) + Recharge de papier WC

A FAIRE OBLIGATOIREMENT quelque soit la formule choisie :

- Enlever les draps housses, les taies (en laissant les sous-taies et alaise matelas en place). Regrouper les draps dans le hall d'entrée en baluchons, sans les plier.
- Disposer les couvertures ou couettes pliées et les traversins ou oreillers correctement sur chaque lit.
- Vider les poubelles. Évacuer les sacs poubelles, verre dans les containers à l'entrée du village.
- Ramasser papiers, mégots et autres détritux aux abords et dans le pré (ne pas oublier les déjections de vos animaux).
- Enlever les décorations extérieures et signalétique.

Cuisine :

- Nettoyer le matériel de cuisson, les fours, fourneau, armoire chauffante et plans de travail.
- Nettoyer la chambre froide (étagères et sol)
- Nettoyer les éviers, les faïences et les robinetterie (ne pas utiliser de scotch-brit sur l'inox) et enfin bien nettoyer les sols en insistant sur les taches.
- Vérifier la propreté de la vaisselle, verres, couverts et son rangement.

Sans l'option ménage :

Chambres et Sanitaires :

- Laver les lavabos et accessoires, les tablettes, la robinetterie et le carrelage si besoin (trace de dentifrice, cheveux et poils)
- Nettoyer douches, lavabos et carrelage si nécessaire avec produit adéquat (ne pas oublier les cheveux dans les bondes).
- Nettoyer et désinfecter les WC avec produits adéquats les cuvettes, les rebords et les chasses d'eau.
- Passer l'aspirateur et la serpillière

Couloirs, escaliers, salle d'activité et salles à manger :

- Laver les tables
- Retirer les décoration, ranger le matériel (tapis, tables ..)
- Passer l'aspirateur et la serpillière

Et partout, **MERCI DE RESPECTER COMME CHEZ VOUS LE MATÉRIEL ET LE MOBILIER QUI VOUS EST CONFIE ET DE LE REPLACER A SA PLACE INITIALE.**

Toute dégradation sera facturée au coût du neuf pour les objets disparus ou le matériel détérioré. Le montant sera déduit de la caution.

Les propriétaires se réservent le droit d'accéder à tout moment au gîte.

Toute personne réservant à La Margelière est censée avoir pris connaissance de ce règlement, qui n'a qu'un seul but, la transparence...et donc votre satisfaction finale. Toute éventuelle contestation vous renverra toujours à ce qui est affiché ici.